L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

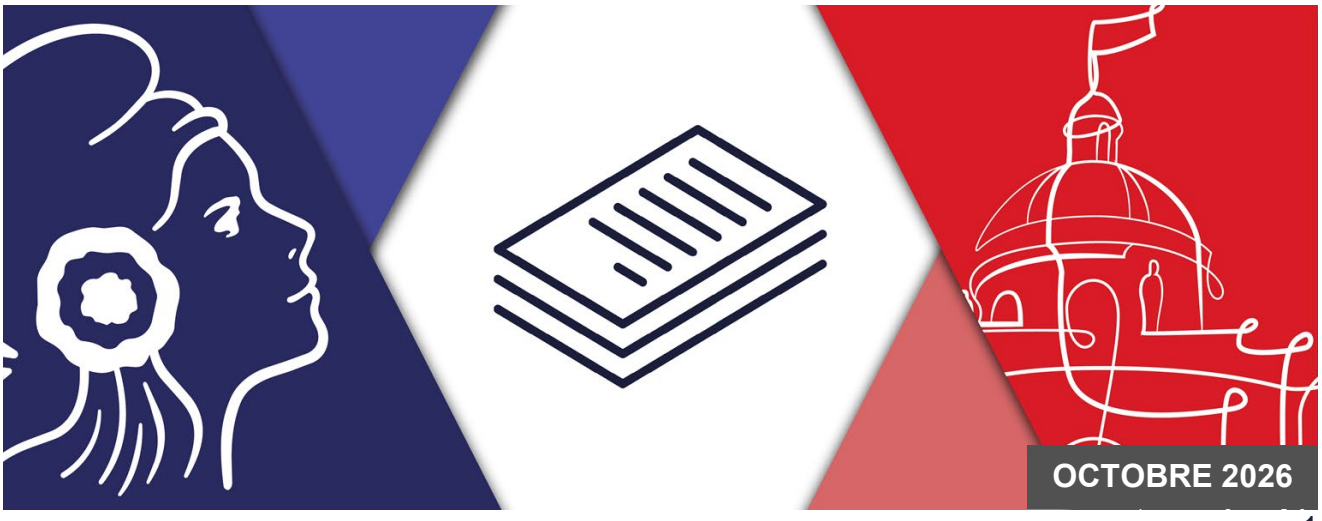
SÉNAT

Projet de loi de finances pour 2027
Mission « Conseil et contrôle de l'État »

La **mission « Conseil et contrôle de l'État »** rassemble les crédits du Conseil d'État et des autres juridictions administratives, du Conseil économique, social et environnemental (CESE), ainsi que de la Cour des comptes, des autres juridictions financières et du Haut Conseil des finances publiques (HCFP).

Les crédits demandés pour 2027 sont globalement stables dans un contexte de redressement des finances publiques. Ils diminuent de 7,5 millions d'euros (- 0,9 %), pour atteindre **858,6 millions d'euros en crédits de paiement (CP)**. Les autorisations d'engagement (AE) progressent de 34,7 millions d'euros (+ 4,2 %), pour s'établir à 868,1 millions d'euros.

Cette quasi-stabilité s'accompagne d'évolutions contrastées. **Les dépenses de personnel augmentent de 5,2 millions d'euros (+ 0,7 %), pour atteindre 737,8 millions d'euros**, soit 85,9 % des crédits de la mission. Cette hausse est portée notamment par la reprise des créations d'emplois dans les juridictions administratives. **À l'inverse, les dépenses d'investissement diminuent de 44,1 %, pour atteindre 15,1 millions d'euros**, principalement du fait de l'achèvement des grandes opérations de relogement du programme 165. Les crédits de fonctionnement reculent plus légèrement, de 0,7 %, pour s'établir à 105,5 millions d'euros.



I. Des moyens humains renforcés pour les juridictions administratives, face au risque d'allongement des délais

Le programme 165 finance le Conseil d'État, les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et le tribunal du stationnement payant (TSP). Il concentre 65,3 % des crédits de paiement de la mission. **Les crédits demandés pour 2027 diminuent de 0,8 %, pour atteindre 560,8 millions d'euros.**

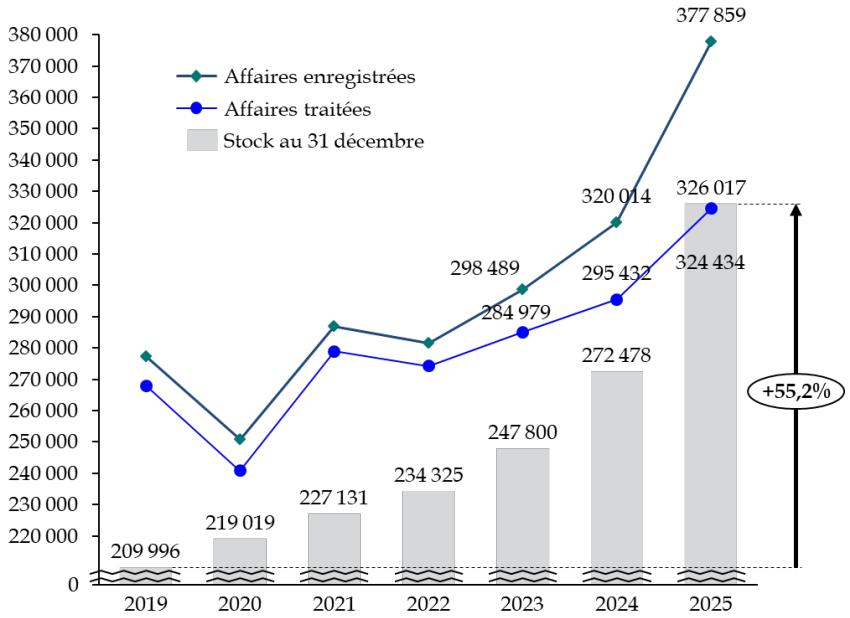
A. Une hausse des recours qui alimente les stocks et menace les délais de jugement

Les juridictions administratives de droit commun ont enregistré près de 378 000 affaires en 2025, dont 334 706 devant les tribunaux administratifs. La pression contentieuse s'accentue particulièrement en première instance, où les recours ont augmenté de 20 % et le stock d'affaires de 21,7 % entre 2024 et 2025, malgré la progression du nombre de décisions rendues.

Les délais moyens de jugement restent globalement contenus, mais les perspectives pour 2027 sont moins favorables à tous les niveaux de juridiction. Les cibles sont fixées à 10 mois et 20 jours dans les tribunaux administratifs, à 12 mois dans les cours administratives d'appel et à 9 mois au Conseil d'État, contre respectivement 9 mois et 19 jours, 11 mois et 18 jours et 6 mois et 27 jours constatés en 2025.

Évolution de l'activité des juridictions administratives depuis 2019

(en nombre d'affaires)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les réponses au questionnaire budgétaire

La situation du tribunal du stationnement payant (TSP) appelle une vigilance particulière. Avec près de 227 000 recours en 2025 et un stock approchant 301 000 dossiers, **son délai prévisible moyen de jugement dépasse 26 mois**. Le rapport de contrôle de la commission des finances en mai 2026, **a souligné le décalage entre la croissance du contentieux et celle des moyens.** Dans ce contexte, les crédits de personnel consacrés au TSP **augmentent de 1,8 million d'euros, pour atteindre 11,1 millions d'euros dans le PLF 2027 (+ 19,1 %)**. Pour tenir compte de la hausse de l'activité du tribunal, l'article 53 du PLF prévoit parallèlement de **reverser au**

budget général de l'État 1,9 % du produit des forfaits de post-stationnement (FPS), jusqu'ici intégralement versé aux collectivités territoriales ayant institué des zones de stationnement payant.

B. Des créations de postes pour répondre à la hausse de la pression contentieuse pesant sur les juridictions administratives

Après deux années de schéma d'emplois neutre, le PLF prévoit la création de 84 postes, répartis à parts égales entre magistrats, agents de greffe et aides à la décision. **La rapporteure spéciale constate que le Gouvernement a enfin pris la mesure du risque d'allongement des délais pesant sur les juridictions administratives**, **sur lequel la commission avait déjà alerté**. Ces créations de postes ne garantissent toutefois pas, à elles seules, la maîtrise des délais de jugement. La répartition des emplois devra tenir compte de l'activité et des stocks de chaque juridiction, tandis que les **efforts d'amélioration de l'organisation et des procédures devront se poursuivre.**

À cet égard, le **développement de l'intelligence artificielle pourrait contribuer à améliorer les capacités de traitement des juridictions**. Les outils envisagés doivent notamment faciliter la recherche juridique et l'analyse des dossiers, y compris au TSP, dont le contentieux présente un caractère massif et répétitif. Les montants consacrés à ces investissements restent modestes à ce stade. Un recul suffisant sera nécessaire pour évaluer les gains de temps effectivement obtenus et leur contribution à la maîtrise des délais.

Parallèlement, **l'achèvement des certaines grandes opérations immobilières** doit permettre de réduire les dépenses récurrentes. Le relogement de la CNDA et du tribunal administratif de Montreuil sur un même site, achevé en 2026, devrait ainsi générer 8,3 millions d'euros d'économies annuelles de loyers, d'après les informations transmises par le Conseil d'État.

II. Des moyens stables pour accompagner la nouvelle mandature du CESE

Pour la première année pleine de la mandature 2026-2031, **les crédits du CESE sont maintenus à 34 millions d'euros en CP**. Les dépenses de personnel diminuent de 0,14 million d'euros, pour atteindre 27,65 millions d'euros, tandis que les dépenses de fonctionnement progressent du même montant, et s'élèvent à hauteur de 6,36 millions d'euros. Le schéma d'emplois prévoit la **suppression de deux postes** par non-remplacement de départs à la retraite.

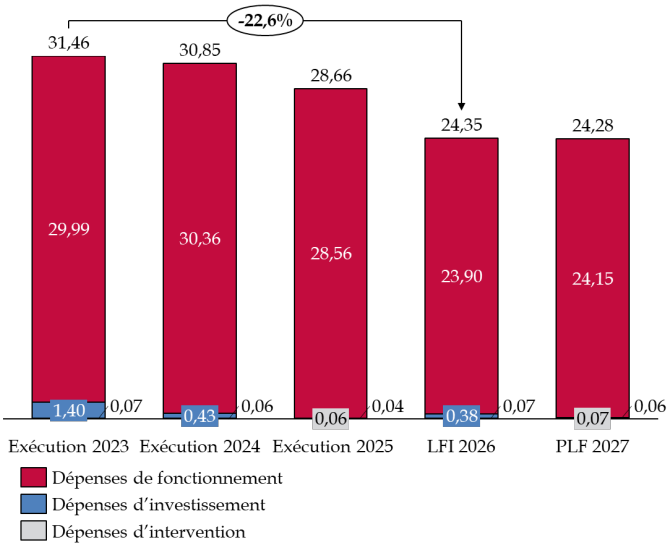
L'année 2027 sera notamment marquée par **l'organisation d'une convention citoyenne sur les finances publiques**, prévue entre la fin de 2026 et le début de 2027. La rapporteure spéciale regrette toutefois que **les documents budgétaires ne permettent toujours pas d'identifier les moyens consacrés à la participation citoyenne**. Elle rappelle que la commission des finances avait recommandé dès 2023 de retracer précisément ces crédits, recommandation reprise par la Cour des comptes en 2025.

III. Un budget de continuité pour les juridictions financières

Les crédits du programme 164 diminuent de 2,8 millions d'euros, pour atteindre 263,8 millions d'euros en CP (- 1 %). Cette baisse porte principalement sur les dépenses de personnel, tandis que le schéma d'emplois prévoit une réduction de dix postes, associée à une programmation plus sélective des contrôles. **Les crédits hors titre 2 sont quasiment stables, à hauteur 24,3 millions d'euros.**

Évolution des dépenses hors titre 2 du programme 164

(en CP et en millions d'euros)



Source : commission des finances, d'après la documentation budgétaire

Les juridictions financières poursuivent depuis plusieurs années leurs efforts de maîtrise des dépenses. Entre 2023 et 2026, les économies ont notamment porté sur la communication, les déplacements, le gardiennage, les abonnements et les surfaces occupées. Malgré ces efforts budgétaires, **l'activité des chambres régionales et territoriales des comptes reste soutenue**. Leur délai moyen d'examen de la gestion a été ramené de 9,7 mois en 2024 à 9 mois en 2025, sans atteindre la cible de 8 mois.

Réunie le 20 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission.

POUR EN SAVOIR PLUS

La note de présentation

« Sortir le tribunal du stationnement payant de l'embouteillage contentieux », rapport d'information n° 661 (2025-2026), déposé par Christian Bilhac au nom de la commission des finances le 27 mai 2026.



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Maryse CARRÈRE
Rapporteure spéciale
Hautes-Pyrénées
Rassemblement Démocratique et Social Européen

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr